

Comment investir son ISF en direct et sans frais dans une petite entreprise tout en contribuant à la création d'emplois ?

L'association Love Money pour l'Emploi organise une formation dans laquelle **les particuliers et les professionnels** auront l'opportunité de rencontrer une dizaine de dirigeants de petites entreprises.

« Investir son ISF dans les petites entreprises à fort potentiel de développement »

Mardi 18 mai 2010

A partir de 8h45

A l'Hippodrome d'Auteuil, avec l'aimable participation et l'accueil de France Galop

Ce séminaire consiste à transmettre aux particuliers non initiés des connaissances sur les moyens d'investir en direct dans des petites entreprises non cotées afin de bénéficier de réductions d'impôts. Des **experts du non coté reconnus dans ce domaine** expliqueront l'utilité des actionnaires individuels dans une petite entreprise et les moyens dont ils disposent pour effectuer un investissement averti.

La formation est également destinée aux gestionnaires de patrimoine qui souhaitent approfondir leurs connaissances dans ce domaine.

Quelques thèmes abordés lors du séminaire

- *Comment sélectionner les entreprises pour investir ?*
- *Pourquoi les chances de plus values peuvent être très importantes dans une petite entreprise ?*
- *Comment revendre ses actions ?*

Un réel contrôle des informations fournies par l'entreprise.

Les entreprises ciblées prévoient ou connaissent une croissance soutenue avec un potentiel de création d'emploi. Afin de protéger les investisseurs de toute information erronée, l'association impose aux dirigeants d'entreprises de rédiger un document de présentation détaillé appelé **prospectus de souscription**. Il précise en détail l'activité de la société, son patrimoine et ses perspectives de développement. L'association effectue les diligences nécessaires pour vérifier si les informations fournies sont exhaustives.

Un accompagnement pendant 5 ans des entreprises et des investisseurs

L'association supervise l'activité financière de l'entreprise (bilan, compte de résultats,...) et s'assure que l'information financière parvienne régulièrement aux investisseurs.

Aucun frais de gestion, d'entrée et de sortie pendant 5 ans : pour 1 000 € investis

Intermédiaire par lequel l'ISF est investi	Réductions d'impôts prévues par la loi TEPA	Commission de départ (souscription)	Frais durant la détention des actions	Total des frais	Capital restant après déduction des frais	Durée minimum de conservation des actions
FIP ou FCPR ISF / FCPI ISF	400 €	45 €	45 € par an X 8 ans = 360 €	405 €	595 €	8 ans
Holding ISF	750 €	45 €	45 € par an X 8 ans = 360 €	405 €	595 €	8 ans
EN DIRECT dans une PME avec Love Money	750 €	Aucune	Aucun	Aucun frais (Pris en charge par l'entreprise)	1 000 €	5 ans